

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 650, 651 et 652**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 12 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 650 sur le programme d'accès à la propriété résidentielle existante pour les familles ;*
- *Règlement numéro 651 relatif à la création d'un programme de revitalisation favorisant la construction d'immeubles de 25 logements et plus ;*
- *Règlement numéro 652 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises ;*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 21^e jour du mois de février 2018, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,
Ce 21^e jour du mois de février 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière